



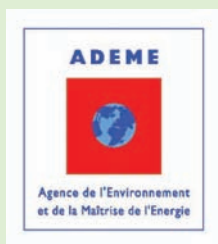
Eco-conduite en Guadeloupe :

Le contexte local devrait inciter à adopter l'éco-conduite, une nouvelle manière de conduire et cela pour plusieurs raisons. D'une part, la situation préoccupante de l'insécurité routière dans le département incite à une conduite plus sûre. D'autre part, les dégâts constatés sur notre environnement encouragent l'utilisation de moyens alternatifs aux véhicules motorisés. Enfin, dans cette période de crise, les hausses récentes du prix des carburants incitent à conduire de façon plus économe.

A travers cette analyse, on peut définir l'éco-conduite comme une conduite écologique et économique.



Crédit photo : Béatrice BERASSE / ADEME



Les règles de base de l'éco-conduite

Pour adopter l'éco-conduite, des règles élémentaires doivent être appliquées :

- Préparer votre déplacement : l'information sur les conditions de trafic, les déplacements hors des créneaux horaires surchargés, est nécessaire pour éviter les embouteillages et rouler zen. Une conduite calme permet une diminution de la consommation de carburant de 5% par rapport à une conduite normale.
- Privilégier une conduite fluide et souple. Les accélérations et les freinages brusques sont à éviter car ils provoquent une surconsommation de l'ordre de 40 %. Il convient également d'opter pour les démarrages en douceur.
- Limiter l'utilisation de la climatisation. Elle est une source importante de consommation de carburant. La surconsommation induite est estimée à 6 % sur route et 20 % en ville.
- Vérifier le bon état général du véhicule. L'attention devra plus particulièrement, être portée sur les pneus. Des pneus mal gonflés génèrent une surconsommation de 10 %. Le véhicule doit être régulièrement entretenu et révisé, (fréquents changements de filtres et d'huile).
- Réduire la vitesse : rouler moins vite permet de consommer moins de carburant. En effet, diminuer la vitesse de 10 km/h permet d'économiser 3 à 5 litres de carburant. Il est nécessaire de garder une vitesse constante sur route, tout en conservant le rapport le plus élevé possible.
- Voyager léger pour consommer moins de carburant. Utiliser des porte-vélos situés à l'arrière du véhicule plutôt que sur le toit, et pour les chargements volumineux une remorque plutôt qu'une galerie.
- Couper le moteur lors des arrêts prolongés. L'arrêt et le démarrage permettent de consommer moins de carburant que le fonctionnement du moteur.

L'éco-conduite, un espoir pour améliorer la sécurité routière et le développement durable :

L'éco-conduite est prise en compte tant par la politique de sécurité routière que par la politique du développement durable.

54 tués ont été recensés sur les routes du département en 2009, contre 52 en 2008. Cette augmentation doit inciter l'ensemble des usagers de la route à s'investir pour améliorer ces chiffres. L'automobiliste, outre le respect strict des règles de circulation

routière, peut y contribuer en adoptant, l'éco-conduite. Les avantages sont non négligeables en terme de sécurité routière. La diminution de vitesse préconisée par cette nouvelle attitude au volant, permettra de limiter la hausse des accidents causés par les excès de vitesse. Il est également conseillé de maintenir une distance suffisante entre les véhicules pour éviter les freinages brusques.

Par ailleurs, dans le cadre de l'éducation routière, l'éco-conduite est inscrite aux programmes de formation des futurs conducteurs.

On constate, dans certains pays européens, que les nouveaux conducteurs consomment après 17 mois, 21% de carburant en moins en moyenne que les nouveaux conducteurs sans formation écoconduite.

L'éco-conduite constitue une bonne pratique, pour la politique de l'État en matière de protection de l'environnement. Les conducteurs, qui pratiquent l'éco-conduite, agissent pour réduire la pollution et limite l'impact de ses déplacements sur son l'environnement.

Une démarche à encourager :

Dans un département où le véhicule est le moyen de locomotion principal pour la majorité de la population, il est difficile pour l'automobiliste lambda d'alterner plusieurs modes de déplacements. Le conducteur guadeloupéen ne dispose pas de mode alternatif de transport fiable (métro, train...). Le co-voiturage restant, une pratique peu répandue. L'éco-conduite, reste donc, actuellement, l'un des moyens pour améliorer sa situation en terme de sécurité routière et de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

Pour le bien être de tous, l'ensemble des automobilistes devrait adopter l'éco-conduite. Par ailleurs, les services publics ainsi que les entreprises du secteur privé ont tout à gagner à mettre en place des formations à l'éco-conduite.

Pour une conduite plus confortable, plus souple, moins stressante, plus économe et plus respectueuse de l'environnement.

Contact : Pour toute information sur l'écoconduite : www.ademe.fr ou contactez le conseiller info-énergie le plus proche de chez vous au : 0590 21 21 68 ou 0590 21 18 57



Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

Présent
pour
l'avenir

Observatoire Régional des Transports de Guadeloupe

DDE/STES/DORT
St Phy - BP 54
97102 Basse-Terre cedex
Tél. : 05 90 99 43 04
Fax : 05 90 99 43 84

Copublication
DDE/ADEME

Responsable de la
rédaction : DDE

Sources : DDE/CDSR
DDE/PER
ADEME



Imprimé sur du papier recyclé par :
L'IMPRIMERIE
0590 94 67 66